



LE ROZE, le 27 juillet 2015

Le Maire

aux

Parents d'élèves
du Groupe Scolaire « François Bessou »
Maternelle et Primaire

Objet : **Garderie du matin / Rentrée scolaire 2015/2016**

Madame, Monsieur,

Comme les années précédentes et afin de ne pas pénaliser les familles, la municipalité met en place une garderie du matin – de 7h50 à 8h20 du lundi au vendredi en période scolaire.

Ce service gratuit s'adresse aux enfants dont les deux parents travaillent et se retrouvent donc dans l'impossibilité de les accompagner à l'ouverture de l'école à 8h20.

Le fonctionnement de la garderie est strict tant au niveau des horaires que de la discipline :

- **Les heures d'ouvertures de la garderie sont de 7h50 à 8h00.**
- **Les enfants doivent être accompagnés par les parents devant la porte d'entrée de l'école primaire et confiés au personnel municipal, qui en aura la surveillance jusqu'à l'ouverture de l'école à 8h20.**
- **Tout enfant arrivant après 8h ne pourra pas être accueilli à la garderie du matin.**
- **Tout enfant ayant un comportement susceptible de perturber le bon fonctionnement de ce service (violence verbale ou physique, indiscipline...) pourra en être exclu de manière temporaire voire définitive en cas de récidive.**

Si vous êtes dans l'obligation d'inscrire votre enfant à la garderie du matin, je vous remercie de bien vouloir remplir la fiche ci-dessous.

LE MAIRE
GEORGES ROSSO



BULLETIN D'INSCRIPTION (A RAPPORTER EN MAIRIE)

Nous Soussignés, Mme et Mr..... représentants légaux de

l'enfant..... Classe de

Téléphone(s) :

Certifions, pour des raisons professionnelles, ne pas être en mesure d'accompagner notre enfant à l'ouverture de l'école à 8h20 (**ci-joint attestation de l'employeur des deux parents – obligatoire**).
Nous souhaitons donc l'inscrire à la garderie du matin.

Date :

SIGNATURE DES PARENTS
(Précédée de la mention **LU ET APPROUVE**)

La garderie du matin débutera le 7 septembre 2015